



Création et protection d'une marque

Par **annick**, le **14/05/2011** à **14:52**

Bonjour,

Je suis une jeune urbaniste, j'ai développé un projet, en empruntant la marque d'un concept déjà existant mais pas bien élaboré.

Je suis actuellement à une étape où je voudrais normaliser mon projet, le faire valoir et obtenir si possible des financements. Mais je crains que par la suite il y ait des réclamations de la part de l'initiateur de cette marque (bien qu'elle ne soit pas encore protégée) bien que mon projet exploite qu'une infime partie de la vision de la marque et que les activités développées sont nettement différentes.

Que faire dois-je auparavant, rencontrer cette personne et négocier une possible cession de la marque (mais sur quelle base?) ou alors lui demander de la protéger et acheter ensuite les droits auprès d'elle. Ou encore choisir une autre marque pour projet (mais ce nom sonne vraiment bien), ou enfin protéger cette marque à mon nom.

Merci de l'aide que vous voudriez bien m'accorder

Par **NOSZI**, le **17/08/2011** à **17:16**

Bonjour,

Votre question est-elle encore d'actualité?

Si oui, je peux vous aider par mes compétences dans ce domaine.